

Webinaire BPA du 23 novembre 2023

N°	Question auditeur	Catégorie question	Réponse GRTgaz
1	Comment voyez-vous la future articulation entre les G.O, les BPA, et les futurs CPB ?	CPB	C'est un point crucial. Va-t-il y avoir concurrence entre les modes de rémunération des actifs de productions ? Sous 25 GWh/an, la plupart des projets neufs devraient se faire en tarifs d'achat en guichet ouvert. Au-delà de 25 GWh/an, on peut s'attendre à une forme de compétition sauf en cas de régulation par les pouvoirs publics.
2	Imagine-t-on une certaine "concurrence" entre CPB et GOB ?	CPB	Comme précisé dans une autre réponse : c'est un point crucial. Va-t-il y avoir concurrence entre les modes de rémunération des actifs de productions ? Sous 25 GWh/an, la plupart des projets neufs devraient se faire en tarifs d'achat en guichet fermé. Au-delà de 25 GWh/an, on peut s'attendre à une forme de compétition sauf en cas de régulation par les pouvoirs publics
3	Comment se positionne le biométhane selon votre retour d'expérience par rapport aux alternatives de décarbonation ? En terme d'intérêt économique pour le consommateur	Décarbonation	Comme toute solution de décarbonation dans l'industrie, cela se calcule au cas par cas et en fonction des finalités. Une chose est certaine : il faut comparer l'incorporation de biométhane à d'autres solutions de décarbonation et non pas à sa version fossile, le gaz naturel.
4	Pouvez-vous confirmer que la GO (subventionnée) est systématiquement non compatible ETS contrairement au BPA	Décarbonation	Non, ce n'est pas le cas. Dans le décret du 8 décembre 2022 qui décrit ce que sont les garanties d'origine biométhane, le législateur définit que la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une partie des GO issues de sites de production avec tarif d'achat pourront être utilisées dans l'ETS. Le taux est fixé annuellement par l'administration. En 2023, 36% des GO issues de ces sites de production pourront servir dans l'ETS. 100% des GO issues de BPA peuvent servir dans l'ETS moyennant le fait que toutes les conditions, notamment de durabilité au sens de RED II, soient remplies
5	Bonjour, est ce que vous pourriez rappeler la référence (arrêté ?, circulaire ?) du 36% (part GOB subventionnées éligibles EU-ETS, sauf erreur de ma part) pour 2023 ? merci bcp	Décarbonation	Il n'y a pas eu d'arrêté ou circulaire pour le 36% de garanties d'origine issues de sites de production soutenus par des mécanismes de soutien type tarif d'achat. Cette valeur a été transmise en juin 2023 par courrier par la DGEC au gestionnaire de registre de GO du moment, GRDF. Attention cette valeur de 36% ne concerne pas les BPA
6	Qu'est-ce qui justifie 36% max si subventionné / 100% si BPA ??	Décarbonation	Le décret du 8/12/2022 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046711724 a acté d'affecter les réductions des émissions de gaz à effet de serre entre les obligations européennes de la France (ESR) et les obligations européennes des industriels (EU ETS) pour le biométhane issu de sites de production bénéficiant de tarifs d'achat réglementés. La clé de répartition dépend du gaz consommé par les sites EU-ETS en France par rapport à la consommation totale de gaz en France.
7	Quelles sont les conditions pour que le biogaz d'un BPA soit reconnu par EU-ETS ?	Décarbonation	le biométhane injecté dans le réseau dans le cadre d'un BPA est reconnu s'il est durable selon RED II. 100% des garanties d'origine créées peuvent être utilisées, accompagnées des certificats de durabilité
8	L'intensité Carbone est-elle prise en compte dans les valeurs des BPA? Si oui sur quelle plage d'intensité? Merci Julien :)	Décarbonation	Chaque unité de production de biométhane peut disposer de son propre facteur d'émissions de gaz à effet de serre. Cela pourrait donc être un facteur différenciant pour des industriels qui voudraient utiliser le biométhane dans certains référentiels de comptabilité carbone. Pour l'EU-ETS, cela ne change pas puisqu'un biométhane certifié RED II donne droit à un facteur d'émission qui est nul, quel que soit le FE réel.
9	Comptabilité carbone volontaire : expliquez ?	Décarbonation	Plus d'informations sur ce site par exemple : https://www.sami.eco/blog/comptabilite-carbone#:~:text=La%20comptabilite%20d%20carbone%20d%20A9signe%20I,%2C%20organisation%2C%20collectivite%20A9%20territoire%20C
10	Pour le moment, le protocole GHG n'est pas clair. Cette norme ne précise plus explicitement dans ses lignes directrices que l'achat de biométhane réduit les émissions scope 1 .	Décarbonation	Des ateliers sont prévus en 2024 entre le GHG Protocol et les associations américaine et européenne du biogaz. Des règles doivent être publiées en 2025
11	Sauf erreur, l'ADEME ne permet pas de valoriser le caractère neutre des GOB dans le BEGES (Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre) réglementaire, y aurait-il des évolutions en cours ?	Décarbonation	Nous vous invitons à formuler votre question auprès de l'ADEME directement. Nous n'avons pas d'information particulière sur une possible évolution
12	Quel impact de la nouvelle régulation RED III sur la comptabilité décarbonation pour les producteurs, pour le consommateur?	Décarbonation	Les textes sont récents et encore en cours d'analyse. Nous n'avons pas de réponse à ce stade
13	Bonjour, qu'est-ce que vous entendez par "partenaire non subventionné" pour la partie hors tarif réglementaire ?	Détails BPA	Le producteur de biométhane ne perçoit pas de tarif d'achat réglementé (feed-in tariff), il n'est pas subventionné pour les MWh injectés
14	A date y a -t-il un BPA signé en France? ou sommes nous encore que sur des projets?	Détails BPA	Oui, plusieurs BPA ont été annoncés publiquement en France. Voir par exemple https://www.saint-gobain.com/fr/news/decarbonation-de-lindustrie-en-france-totalenergies-fournira-du-biomethane-certifie-durable
15	Pourquoi se tourner vers le BPA plutôt que l'achat de production subventionnée ?	Détails BPA	Chaque type de contrat d'achat présente des avantages mais aussi des inconvénients. Pour un BPA, les principaux intérêts sont : visibilité sur le prix, prix indépendant du prix de marché, lien énergie-garantie d'origine-preuve de durabilité. Un BPA avec site de production "greenfield" peut également ajouter de la puissance supplémentaire. On parle ainsi "d'additionnalité"
16	3 ans de durée, est-ce vraiment un BPA ??	Détails BPA	Il n'y a pas de durée type pour des BPA. La durée est laissée au choix des cocontractants. Dans la majeure partie des cas, tout dépend si le BPA est signé sur une installation sortie de tarif d'achat ("brownfield") ou neuve ("greenfield")
17	Quel est l'intérêt d'un BPA Financier vs un BPA indirect ?	Détails BPA	Le BPA financier présenté est le pendant de son cousin en électricité. Pour le biométhane, ce type de contrat ne semble pas apporter beaucoup d'avantages
18	Est-il possible d'avoir un BPA direct sans raccordement direct (soit un tuyau "privé") entre l'industriel et la production de biogaz?	Détails BPA	Oui il est possible d'avoir un "BPA direct" sans raccordement physique direct. Le biométhane est tracé via la GO. La notion de BPA direct n'est pas liée au raccordement physique. On parle d'un lien contractuel, que le biométhane soit injecté dans le réseau mutualisé ou via un tuyau privé.

19	Doit on recevoir le gaz physique avec la GOB, ou peut on acheter uniquement la Garantie d'Origine dans le cas des GOB ETS ? Merci	Détails BPA	Non, il n'est pas nécessaire d'avoir une liaison physique directe entre producteur et consommateur, ni d'acheter le gaz en même temps que la GO / POS (preuve de durabilité RED II). Pas contre il faut être raccordé au "même réseau" qui est le réseau gazier européen (transport & distribution) dans le cadre de RED 2
20	Est-ce que des BPA cross border sont possibles ?	Détails BPA	En théorie c'est possible mais il faut attendre que les registres de garanties d'origine soient connectés pour permettre l'import / export des GO entre pays. Plusieurs pays de l'Europe géographique (UE+Suisse) échangent déjà des GO
21	On dimensionne le BPA par rapport à la consommation qui fait le ruban à l'année?	Détails BPA	Non ce n'est pas nécessaire, le réseau fait un stockage d'énergie. La GO a une durée de vie de 1 an. Il faut qu'au moment de la déclaration de la consommation du biométhane, la consommation de l'industriel soit inférieure ou égale à la quantité déclarée et aux GO annulées à ce moment-là.
22	Comment est géré l'effet profilage? le fournisseur achète le ruban en BPA puis delta avec prix marché?	Détails BPA	Un site industriel ne peut être livré en gaz que par un seul fournisseur (expéditeur sur le réseau de transport de gaz), celui-ci lui livre toute l'énergie consommée en assurant l'équilibrage. L'expéditeur agrège donc au PEG l'énergie provenant du BPA avec le complément nécessaire pour couvrir 100% de la consommation de l'industriel. Le consommateur industriel reçoit également les GO qui sont annulées dans le registre au moment de la consommation.
23	Quelle est la proportion au niveau national de capacité certifiées avec PoS ?	Détails BPA	Au 1er janvier 2024 tous les sites de production > 19,5 GWh/an devront être certifiés REDII. La liste des sites > 19,5 GWh/an est disponible sur https://odre.opendatasoft.com/pages/observatoire-biomethane-v2/implantation-des-sites#implantation-des-sites . L'association "France gaz renouvelable" évoque environ 186 sites obligés de se certifier avant fin 2023. Rien n'empêche ensuite de que des sites < 19,5 GWh/an soient certifiés durables sur la base du volontariat
24	Dans le BPA direct, qui doit avoir la licence de fourniture/transport? (producteur ou acheteur)	Détails BPA	Au moins l'un des deux, vraisemblablement ce sera l'acheteur car il doit fournir la totalité de son site en gaz (biométhane+complément)
25	Quelle est la disponibilité des BPA ? est-ce qu'un industriel qui souhaite investir dans des BPA pourra de toute manière le faire ou il y a des limites de quantités disponibles ?	Détails BPA	Si on parle de projets brownfield (reconditionnement après tarif d'achat), ils sont limités à date car il va falloir attendre les premières sorties de tarifs d'achat. En greenfield (nouveaux sites de production), il y a sûrement plus de possibilités mais les délais à considérer devraient être plus longs.
26	Bonjour, la durée d'OA pour les cogé était initialement de 15 ans, et a été passée à 20 ans récemment. Est-ce envisageable de sortir d'OA à 15 ans qd même pour passer en BPA avec ajout d'épuration/injection?	Détails BPA	Plusieurs types de tarifs d'achat de l'électricité existent (BG) pour les méthaniseurs avec cogénération. Une analyse doit être effectuée en fonction du tarif obtenu
27	Est-ce que des BPA peuvent être utilisés pour du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)	Détails BPA	Si on parle de GNC avec raccordement de la station d'avitaillement sur un réseau gaz, oui c'est tout à fait possible
28	Ne peut-on pas imaginer plusieurs unités de production en face de plusieurs consommateurs pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande comme cela se fait pour l'électricité ?	Détails BPA	Tout à fait. Comme en électricité, le métier d'"agrégateur" devrait se développer pour faciliter la rencontre entre producteurs et consommateurs
29	Le producteur peut mettre la clé sous la porte, mais le client final aussi	Détails BPA	C'est exact. C'est bien là un des points cruciaux des BPA ou des PPA en électricité. La garantie dans le temps que les 2 parties existeront toujours. Des mécanismes peuvent aider à rassurer (fond de garantie BPI par exemple)
30	Un BPA peut-il être réalisé pour toutes les technos permettant de produire du bio méthane? Pyrogazéification par ex	Détails BPA	Oui c'est possible pour toutes les technos (méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power to methane), cf. pour l'électricité avec des PPA éoliens ou solaires par exemple
31	Vous n'évoquez pas du tout les contraintes d'acheminement du biométhane produit. Notamment la contrainte de mass balanced imposé par RED-II et le coût spécifique (supplémentaire) d'équilibrage imposé par ce mass balanced	Détails BPA	L'acheminement du biométhane s'effectue comme pour le gaz fossile. Notre lecture de RED II ne semble pas amener à des contraintes et à des coûts spécifiques d'acheminement. Nous serions ravis d'échanger avec vous pour comprendre ce que vous entendez par des coûts spécifiques d'équilibrage
32	Y'a t'il une mobilité gaz qui accompagne cette transition? (pour OSIRIS)	OSIRIS	OSIRIS ne prévoit pas de mobilité gaz sur la plateforme chimique de Les Roches-Roussillon
33	De quel volume de gaz parlez vous ? (pour OSIRIS)	OSIRIS	Réponse en séance : OSIRIS ne souhaite pas communiquer les volumes de gaz en jeu sur la plateforme chimique de Les Roches-Roussillon
34	Et le futur CPB, il vient en déduction du prix du BPA ?	CPB	Le CPB (certificat de production de biogaz) est un mécanisme différent de rémunération de la production et n'est pas lié au BPA. C'est un mécanisme qui impose un taux d'incorporation de biométhane pour les fournisseurs de gaz sur leurs portefeuilles résidentiels et tertiaire, hors industriels. Un industriel voulant se décarboner ne pourra à priori pas accéder à la réduction d'émission de gaz à effet de serre associée au CPB
35	Et ainsi, existe-t-il un prix de marché du BPA ?	Prix	Par définition non, ce sont des contrats de gré à gré donc il n'existe pas de prix de marché
36	Le prix de la GO RED 2 est selon moi corrélée de facto au prix de l'EUA. Confirmez-vous ?	Prix	Oui dans les contrats d'achat de "gaz vert" (production provenant de sites bénéficiant d'un tarif d'achat) : prix gaz de marché + premium GO. Dans ce cas uniquement (pas pour les BPA), le prix de GO-ETS a de fortes chances d'être corrélée au prix de la tonne de CO2éq mais il y a aussi la valeur décarbonante qui dépend de chaque entreprise. Pour un BPA, le modèle de prix (énergie+GO+POS) se base sur le coût de production essentiellement et non pas sur la valeur de la tonne de CO2éq dans l'ETS
37	Avec un BPA on paye des taxes aussi type TICGN même en BPA direct?	Prix	Oui tout à fait. Les taxes s'entendent sur la consommation de gaz, peu importe la manière d'acheter. Il y a eu dans le passé une TICGN plus faible en cas de consommation de biométhane. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, il n'y a plus de différence fiscale entre fossile et renouvelable à date. Cette question fiscale est abordée chaque année dans la loi de finance, rien n'empêche qu'il y ait à nouveau une différenciation à l'avenir
38	Le frein pour l'industriel est clairement le coût du MWh comparé à la biomasse par exemple. Le bio méthane ne doit-il pas être prioritairement dédié à la décarbonation des process à très haute température ?	Prix	Nous ne serions pas aussi catégoriques sur le fait que la chaleur bois-biomasse soit "moins chère" que celle produite à partir de biométhane. Des études au cas par cas sont nécessaires. Quant à savoir où doit aller en priorité le biométhane, c'est en effet une vraie question. Il est évident que le biométhane devrait s'orienter en priorité vers des usages gaz non substituables. En cas de compétition sur des usages substituables, c'est un sujet économique mais pas que (facilité d'exploitation et de maintenance, logistique, sécurité d'approvisionnement, ...).
39	La question de la disponibilité des ressources, pour produire du biométhane, n'a pas été abordée. Quelle quantité de biométhane peut raisonnablement être produite en France ? Et en utilisant quels intrants ?	Ressources	De nombreuses études ont été menées par divers organismes (FranceAgrimer, ADEME, Négawatt, ...). Il ressort que le potentiel exploitable en méthanisation uniquement pour injection de biométhane dans les réseaux de gaz en France semble tourner aux alentours de 120 à 130 TWh/an. Pour combler l'écart avec le niveau de consommation attendu, d'autres couples intrants/technologies vont arriver sur le marché (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power to methane, ...). Plus d'informations sur https://www.grtgaz.com/medias/actualites/perspectives-gaz-2022